

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

*En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement*

## Projet de parc photovoltaïque des Essarts Commune de Cellettes(16230)

### **Objet de la concertation préalable :**

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe un projet photovoltaïque d'une surface de 24 hectares pour une puissance totale d'environ 24 MWc.

Le développement de ce projet sur la commune de Cellettes fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind.

### **Durée de la concertation préalable :**

La concertation préalable se déroulera du 18 février au 05 mars 2021 inclus.

### **Modalités de la concertation préalable :**

#### Pendant toute la durée de la concertation :

Le dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de cellettes pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Dans la version électronique téléchargeable sur la page internet du projet :  
<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/essarts.html>

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Cellettes (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante :  
ABO Wind – 2 rue du Libre Échange – CS95893 – 31506 TOULOUSE Cedex 5 ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : [gaston.bileitczuk@abo-wind.fr](mailto:gaston.bileitczuk@abo-wind.fr) ;
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet.

#### A l'issue de la concertation :

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les avis formulés. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Cellettes ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.